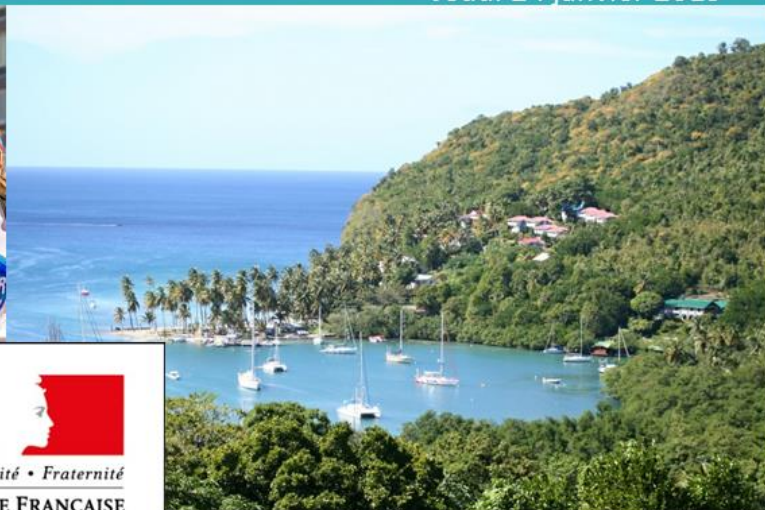


10 mesures prioritaires

Santé mentale et psychiatrie en 2019

Comité Stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie
Jeudi 24 janvier 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Feuille de route santé-mentale et psychiatrie priorités 2019

Promouvoir le bien être mental, la prévention de la souffrance psychique et la prévention du suicide - Mesure prioritaire 1 :

Action 3 : Une action concrète pour lutter contre la stigmatisation : Le GPS Anti-Stigma

Enjeux

La lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques est un enjeu fort de santé publique.

La stigmatisation retarde l'accès aux soins psychiques et somatiques, réduit les possibilités d'accéder à un logement ou un emploi, diminue l'estime des personnes qui la subissent, nuit aux relations intimes et sociales, et génère des comportements d'auto stigmatisation. Elle touche aussi les proches, les professionnels et les lieux de soins et d'accompagnement.

De nombreuses actions sont mises en place, pour agir contre la stigmatisation, parfois coûteuses, parfois inefficaces. En effet, grâce à la littérature internationale, on sait par exemple que des campagnes d'information globales sur les stéréotypes ont un très faible impact sur la stigmatisation. Les résultats sont plus favorables avec des actions auprès de petits groupes, sur des publics et des territoires ciblés. De même, des messages porteurs d'espoir sur les possibilités de rétablissement ont un impact plus positif. Enfin, les effets des actions ne durent pas longtemps et il convient donc de les répéter dans le temps.

Il est par conséquent indispensable de promouvoir de manière volontariste des actions de lutte contre la stigmatisation conformes aux recommandations issues d'évaluations internationales.

Citons pour exemple, en Ardèche, un collectif de 15 partenaires comprenant des personnes vivant avec des troubles psychiques, qui a créé, avec une photographe professionnelle, une exposition intitulée « *D'autres clichés sur la santé mentale* ». Présentée en plusieurs lieux pendant une année, [visible en ligne](#), elle a bénéficié d'un fort impact médiatique et son évaluation a montré l'effet positif qu'elle avait sur les idées reçues de la population (voir annexe).

Actions 2019

A l'image d'un GPS, qui aide à se repérer et définir un itinéraire, il s'agit de proposer un outil, en ligne, permettant de guider efficacement les personnes ou organismes souhaitant agir contre la stigmatisation.

Ce « GPS Anti-Stigma » permettra de :

- consulter une cartographie des actions existantes en France sur les territoires
- se repérer vis à vis de 6 critères issus de ces recommandations : participation des personnes concernées, promotion des droits, information sur les troubles psychiques et le rétablissement, définition des publics ciblés, partenariat local et impact médiatique.
- de trouver des ressources pour améliorer l'impact de ces actions.

• Financements 2019

20 000 €

- Recensement des actions et création d'une cartographie interactive
- Développement de l'outil d'auto-repérage selon les 6 critères
- Constitution de la base de ressources en ligne pour guider l'action
- Création de l'outil en ligne (cartographie, repérage, ressources)
- Test de l'outil en ligne auprès de porteurs d'actions
- Création des outils de communication sur le GPS Anti-Stigma
- Evaluation de la pertinence et l'utilisation du GPS Anti-Stigma

ANNEXE - Feuille de route - Axe 1 - Action 3

« D'autres clichés sur la santé mentale » : La rencontre de cultures artistique, sociales, médicales autour d'un projet commun d'exposition photographique réalisé en Ardèche pour les SISM 2018.

Projet communautaire visant à modifier les regards sur la santé mentale grâce à la photographie. Il est le fruit d'un travail collectif entre le Réseau santé mentale sud Ardèche¹ et la photographe, [Alexa Brunet](#), coordonné par l'Institut régional d'éducation et de promotion de la santé ([IREPS](#)).

Quinze photographies ont été réalisées collectivement, mettant en scène une idée reçue, un cliché ou un message sur la santé mentale, que les personnes concernées voulaient faire passer. En plus, 2 arbres à idées, positionnés en début et fin d'exposition, permettent de récolter les représentations des visiteurs au sujet de la santé mentale, avant et après vu l'exposition. L'exposition itinérante est programmée dans une dizaine de lieux en Ardèche de mars 2018 à avril 2019 et [visible en ligne](#).

Le projet comporte un double objectif :

1. **agir contre la stigmatisation** des troubles psychiques auprès de la population ardéchoise
2. **faire travailler ensemble plusieurs cultures** (artistique, sociale, médico-sociale, médicale, éducative) et plusieurs profils (professionnels, usagers/adhérents, élèves, bénévoles).

Le projet a été évalué à deux niveaux :

- le processus : analyse critique des différentes étapes du projet, de l'inclusion des usagers dans le projet et l'impact de ce projet sur leur pouvoir d'agir, du travail collectif réunissant des cultures de travail différentes, du rapport avec les médias.
- le résultat : l'exposition en tant que telle (rendu, message, impact sur les représentations du public).

Les résultats de l'évaluation sont très positifs. L'exposition a changé les représentations du grand public sur la santé mentale. Le projet a permis de réunir un grand nombre de partenaires autour d'un sujet militant, la lutte contre la stigmatisation en santé mentale. Le croisement des publics et la création de nouveaux partenariats ont suscité émulation et fierté pour un projet qui fait sens.

Ce projet a ainsi créé une impulsion pour poursuivre d'autres actions et mettre davantage les personnes concernées au cœur de l'action (notion d'empowerment). De plus, l'outil artistique apporte une plus-value dans une action de sensibilisation en santé mentale.

Reportage France 3 Auvergne-Rhône-Alpes : [Santé mentale : des clichés contre les clichés](#)



¹ GEM Aubenas, GEM Privas, SAVS de l'ADAPEI (Lalevade), SAVS de l'APATPH Privas, ESAT de l'APATPH (Lavilledieu et Coucouron), la MAS de Valgorge, la résidence accueil de Coucouron, l'Hôpital Sainte-Marie (Privas), le centre socioculturel ASA (Aubenas), l'Education Nationale (classe de 3ème du lycée hôtelier de Largentière), l'UNAFAM, la Mission locale d'Aubenas, l'IREPS.



Titre : Tu vas y arriver ! ?

Cliché : « Il n'a qu'à arrêter de boire ! », « Bouge-toi, il faut se battre dans la vie », « Il n'a aucune volonté, comment veux-tu qu'il s'en sorte ? »

Description : La personne essaye de monter à l'arbre mais la corde de la poulie est accrochée à sa taille, et l'empêche de s'élever. Les autres le regardent sans rien faire.

Derrière le cliché : On incombe souvent une responsabilité individuelle face à la maladie psychique pourtant c'est un leurre de penser que, seule, la personne a le pouvoir d'agir sur sa maladie. La société entière a une responsabilité tout au long du processus de la maladie mentale : depuis son apparition jusqu'au rétablissement.

Copyright : Réseau Santé mentale Sud Ardèche - Alexa Brunet



Titre : « Cène » de famille

Cliché : Les troubles de la santé mentale, ça vient de la famille.

Derrière le cliché :

Toutes les familles peuvent être confrontées un jour à un problème de santé mentale. La famille constitue le premier noyau, témoin des signes de troubles psychiques.

La famille joue un rôle important dans le rétablissement. L'acceptation de la maladie par l'entourage est primordiale.

Il est essentiel aussi pour la famille qu'elle puisse sortir de l'isolement et se faire aider car les sentiments de culpabilité sont immenses.

Copyright : Réseau Santé mentale Sud Ardèche - Alexa Brunet

Feuille de route santé-mentale et psychiatrie priorités 2019

Promouvoir le bien être mental, la prévention de la souffrance psychique et la prévention du suicide – Mesure prioritaire 1 (suite) :

Action n°2 : Lutter contre la stigmatisation : Organiser un sommet mondial de la santé mentale, dans le cadre de l'Alliance des défenseurs de la santé mentale et du bien-être

Contexte

En mai 2018, en marge de l'Assemblée mondiale de la Santé, le Canada, le Royaume-Uni et l'Australie ont lancé l'Alliance des défenseurs de la santé mentale et du bien-être. Cette Alliance a pour objectif de stimuler et de coordonner une action de santé publique mondiale plus importante en matière de santé mentale. **La France a rejoint l'Alliance en août 2018.**

Pour renforcer la collaboration entre les pays, l'Alliance souhaite organiser un sommet ministériel mondial chaque année. En octobre 2018, c'est le Royaume-Uni qui a accueilli le tout premier sommet à Londres, sur le thème de **l'égalité pour le XXI^e siècle**.

En octobre 2019, le sommet aura lieu à Amsterdam, sur le thème « Santé mentale et accompagnement psychosocial dans les situations d'urgence ».

L'Alliance propose à la France d'organiser le prochain en 2020.

Actions 2019

En 2019, il convient donc de confirmer à l'Alliance, à l'OMS et à l'OCDE (qui contribuent à ces sommets) **l'engagement de la France à organiser le sommet 2020**. Il faudra donc définir un thème qui soit fédérateur et global, permettant d'aborder tous les champs de la santé mentale (promotion du bien-être, lutte contre la stigmatisation, rétablissement, participation des usagers, prévention de la souffrance psychique, prévention du suicide, offre de soins, aspects économiques, recherche).

Un groupe projet devra être créé avec la DICOM pour définir le thème de ce sommet et débiter les travaux de préparation.

Feuille de route santé-mentale et psychiatrie priorités 2019

Promouvoir le bien être mental, la prévention de la souffrance psychique et la prévention du suicide - Mesure prioritaire 2 :

Action n°7 : Mettre à disposition des ARS un ensemble d'actions intégrées de prévention du suicide

Enjeux

En 2012, on a dénombré 10 686 suicides et 200 000 tentatives de suicide en France métropolitaine. En 2015, le taux de mortalité par suicide en France dépasse de 17% la moyenne européenne.

Pour chaque décès par suicide, ce sont 7 personnes qui sont significativement impactées et 26 personnes endeuillées.

Le coût sociétal d'un suicide est de 350.000 euros et le coût sanitaire d'une tentative de suicide de 5 à 15000 euros.

Les études sur les facteurs de risque du suicide confirment qu'un antécédent de tentative de suicide est le facteur de risque le plus important : il multiplie par 4 le risque de suicide ultérieur, par 20 dans l'année suivant la tentative. Les travaux expérimentaux démontrent que le cœur de la stratégie doit être basé sur l'organisation du suivi et du maintien du contact avec les suicidants après leur hospitalisation, au plus près de leur lieu de vie. En effet, selon la littérature scientifique, cette action a un impact avéré sur la diminution du suicide et ce d'autant plus qu'elle est combinée avec d'autres actions: la mise en place d'un numéro national de recours pour les personnes en détresse psychique extrême, la formation au repérage, à l'évaluation et à l'intervention de crise suicidaire, la formation des médecins généralistes à la prise en charge de la dépression et la prévention de la contagion suicidaire via les médias.

Actions 2019

Le déploiement du **dispositif de recontact Vigilans** se poursuivra, le financement pérenne à travers l'ONDAM des établissements de santé permettra son déploiement dans les 17 régions d'ici 2021.

Actualiser la **formation en prévention du suicide**:
La rénovation de la **formation** est presque finalisée:

- trente formateurs nationaux ont été formés à l'intervention dans la crise suicidaire Cette nouvelle formation est en cours d'agrément DPC.
- la formation « Sentinelle » est finalisée.
- et la formation « évaluation du risque suicidaire » est en cours de finalisation.

Début 2019 débiteront les formations de formateurs régionaux dans les ARS (par les formateurs nationaux) et les formations « Sentinelles ».

La formation des médecins généralistes est en cours d'écriture (Partenariat GEPS et MG Form, organisme de DPC).

Concernant la **prévention de la contagion suicidaire**, un groupe de travail national est en cours de formation et débutera ses travaux le 30 janvier 2019. Il aura pour objectif d'élaborer **une stratégie intégrant diverses actions destinées à lutter contre la contagion suicidaire**, à repérer les personnes et les lieux à risques, à promouvoir l'accès aux soins et à encourager l'entraide, à faciliter l'accès aux ressources.

Concernant le **numéro national**, la réflexion sera éclairée par la publication du rapport IGAS sur le numéro d'urgence unique.

• Financements 2019

5,8M€, sont prévus en 2019, dont 5,6M€ visant à financer la montée en charge et la mise en place d'équipes et 0,2M€ visant à couvrir les coûts de la mission d'appui au niveau national. Des critères de répartition devront être définis début 2019.

Feuille de route santé-mentale et psychiatrie priorités 2019

Promouvoir le bien être mental, la prévention de la souffrance psychique et la prévention du suicide – Mesure 3

Action nouvelle : Promotion du bien-être mental et prévention de la souffrance psychique des personnes âgées

Enjeux

Le vieillissement de la population met en évidence le fait que la santé mentale de ces personnes est un enjeu majeur. La psychiatrie de la personne âgée fait l'objet d'un intérêt récent, confirmé en France par la mise en place en 2017 de la possibilité d'une sur-spécialisation pour les internes en psychiatrie.

La dépression de la personne âgée est un problème majeur de même que le risque suicidaire (près d'un tiers des suicides concerne les plus de 65 ans - CepiDc-Inserm), mais cette dépression reste sous-diagnostiquée et insuffisamment traitée (60% de ces dépressions ne sont pas traitées), alors que des thérapeutiques efficaces existent. La recherche montre en outre que l'apparition chez une personne âgée d'une dépression associée à des troubles cognitifs légers serait l'un des signes prodromiques d'une démence, ce qui ouvrirait le champ de la prévention grâce à un repérage et une prise en charge précoces.

Concernant la prévention du suicide, le rôle de l'environnement (dont l'isolement) apparaît comme de plus en plus important à mesure que la personne avance en âge. La prévention est donc un élément clé du bien-être mental des personnes âgées, mais insuffisamment déployé, ce qui plaide pour l'inclure dans la stratégie nationale de santé mentale.

Actions 2019

Un groupe de travail va être mis en place aux fins d'établir et diffuser des recommandations opérationnelles à destination des ARS et des professionnels de santé concernant la promotion

du bien-être mental et la prévention de la dépression des personnes âgées.

Ce groupe est mis en place en lien avec les travaux menés par la DGS et la DGOS dans le cadre de la mission Libault, et en concertation avec le groupe de travail du comité de pilotage de la psychiatrie sur l'organisation de l'offre de soins pour la psychiatrie de la personne âgée. Il s'agira de définir un ensemble d'actions complémentaires à court (2019), moyen et plus long terme, visant à informer et former les professionnels de santé, notamment les médecins généralistes et autres professionnels de première ligne, sur :

- La dépression du sujet âgé : comment la repérer, la traiter, à qui et quand référer ?
- Les facteurs protecteurs et utiles au bien-être mental,
- La prévention du risque suicidaire.

Calendrier :

- **Février 2019** : Réunion de lancement consacrée au partage des constats (état des lieux des données scientifiques et besoins des professionnels et des ARS) et à la précision des objectifs et du champ de travail.
- Périodicité : Réunions tous les deux mois
- **Fin 2019** : **présentation des travaux et des recommandations à court terme à la Commission « Promotion du bien être mental et prévention de la souffrance psychique »**
- **Début 2020** : **présentation au Comité Stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie et inclusion dans la feuille de route « Santé mentale et psychiatrie »**

Feuille de route santé mentale et psychiatrie priorités 2019

Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité – Mesure prioritaire 4 :

Action n°18 : Développer une offre de réhabilitation psychosociale sur les territoires

Enjeux

Les soins de réhabilitation psychosociale ont pour objectif de promouvoir les capacités à décider et à agir des personnes. L'objectif est de garantir aux personnes vivant avec des troubles mentaux invalidants, ou connaissant des limitations des fonctions et des habiletés sociales en raison de leur pathologie, un accès à ces soins, dans une trajectoire de rétablissement, par une meilleure prise en compte de leurs capacités, de leurs compétences et de leurs choix. Ces nouveaux outils porteurs de sens et d'espoir pour les patients et leurs proches ont vocation à compléter l'offre de soins déjà présente dans les établissements de santé.

Les soins de réhabilitation psychosociale s'inscrivent dans un travail en réseau qui englobe les acteurs du parcours de vie (acteurs éducatifs, sociaux et médico-sociaux venant en soutien de l'autonomie et de l'insertion sociale et professionnelle), afin de permettre la mise en œuvre du projet global de rétablissement. Ils s'inscrivent pleinement dans le projet territorial de santé mentale (PTSM) dont les priorités prévoient notamment « les actions destinées à prévenir la survenue ou l'aggravation du handicap, par l'accès le plus précoce possible aux

soins notamment de réhabilitation, et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux (...) ».

Actions 2019

Une instruction en cours de publication vise à accompagner les ARS dans l'organisation et la structuration du développement des soins de réhabilitation psychosociale dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets territoriaux de santé mentale. Elle renvoie en annexe à une note de cadrage travaillée avec les professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale pour structurer l'organisation des soins de réhabilitation psychosociale au sein des établissements de santé autorisés en psychiatrie. Le suivi et l'accompagnement du déploiement de cette nouvelle offre de soins se fera au plus près des territoires en lien avec la mise en place des PTSM.

Financements 2019

Des crédits à hauteur de **5,247 M€** ont été délégués aux ARS pour une mise en œuvre en 2019, dès la publication de l'instruction. En fonction des actions mises en œuvre et des besoins complémentaires identifiés par les ARS, une tranche complémentaire de crédits pourra intervenir pour poursuivre le déploiement de cette offre de soins sur les territoires.

Feuille de route santé mentale et psychiatrie priorités 2019

Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité – Mesure prioritaire 5 :

Action n°8 : Mettre en place des parcours en santé mentale fondés sur une articulation territoriale entre les secteurs sanitaire, social et médico-social définie dans le cadre des projets territoriaux de santé mentale

Enjeux

La sectorisation de la psychiatrie française a joué un rôle précurseur en matière d'organisation des soins en favorisant leur territorialisation au plus proche des patients, dans une logique de responsabilité populationnelle. Les enjeux pour la psychiatrie et la santé mentale sont aujourd'hui : de renforcer les collaborations avec les autres acteurs, notamment des soins somatiques ; de mettre en place une politique ambitieuse de prévention ; de lutter contre la stigmatisation, dans le cadre de parcours de soins coordonnés pour les personnes souffrant d'une pathologie mentale, soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité.

L'article L.3221-2 du code de la santé publique a introduit le **projet territorial de santé mentale (PTSM)**, afin d'organiser les conditions d'accès de la population, notamment à la prévention, au repérage, diagnostic et intervention précoce sur les troubles psychiques ; également à l'ensemble des modalités et techniques de soins et de prises en charge spécifiques et aux modalités d'accompagnement et d'insertion sociale. Le décret le 27 juillet 2017 et l'instruction du 5 juin 2018 sont venus préciser les attendus autour de ce dispositif à la main des acteurs du territoire,

qui est élaboré de manière partenariale sur la base des constats et leviers d'action identifiés dans un diagnostic territorial partagé.

Actions 2019

Le déploiement des PTSM sur l'ensemble du territoire national doit être réalisé d'ici juillet 2020. Les acteurs locaux sont aujourd'hui mobilisés pour mener les travaux de diagnostic et d'élaboration des PTSM sur l'ensemble des territoires avec le concours des ARS.

Le suivi de la mise en place des PTSM est réalisé dans le cadre de la commission « parcours et territorialité » pilotée par la DGOS, dont la première réunion s'est tenue le 18 janvier 2019. Cet accompagnement se traduit notamment par la mise à disposition d'une page dédiée du site du Ministère des Solidarités et de la Santé et par un accompagnement méthodologique en lien avec l'ANAP.

Financements 2019

Des crédits à hauteur de **4 M€** ont été prévus afin d'accompagner la mise en œuvre de parcours de santé coordonnés, dans la logique initiée par les PTSM.

Feuille de route santé mentale et psychiatrie priorités 2019

Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité – Mesure prioritaire 6 :

Action n°23 à 29 : Accroître le nombre de professionnels formés et favoriser l'évolution des professions sanitaires pour une meilleure complémentarité et continuité des parcours de soins

Enjeux

Les enjeux de formation sont déterminants pour garantir une prise en charge de qualité en psychiatrie et santé mentale.

Pour répondre aux enjeux de la feuille de route concernant l'accès à la prévention et aux soins de la population, il est nécessaire de renforcer cette formation et favoriser globalement l'évolution des professions sanitaires dans l'objectif de complémentarité et de continuité des parcours de soins.

Actions 2019

Le développement des stages en santé mentale pour les étudiants en médecine générale de 3ème cycle nécessite de faire émerger une offre de formation en santé mentale adaptée susceptible de les accueillir dans toutes les modalités d'organisation de stage (stage couplé / stage mixte) et permettre à ces étudiants de connaître une expérience de la psychiatrie et de la santé mentale au cours de leur cursus de formation initiale.

La concertation et l'identification des terrains de stage en lien avec les responsables de la spécialité est programmée, avant une action de communication auprès des IMG afin de

mettre en place une affectation sur subdivision expérimentale qui permettra ensuite un déploiement progressif au niveau national.

Il est prévu par ailleurs au niveau du 2ème cycle de renforcer la formation des étudiants de médecine sur la santé mentale et la psychiatrie. Cette mesure sera prise en compte dans le cadre plus général de la réforme du 2ème cycle et de la suppression des ECN pour s'appliquer aux étudiants qui entreront dans le 2ème cycle rénové à compter de septembre prochain

Les actions engagées pour favoriser l'accès à la pédopsychiatrie seront poursuivies, avec :

- le doublement des 10 postes de chefs de cliniques créés 2018 en pédopsychiatrie par la création de 10 nouveaux postes en 2019. Au total, 20 postes seront créés, 10 seront recrutés chaque année,
- 6 nominations de HU permanents en pédopsychiatrie en septembre 2019 (1 PU-PH, 5 MCU-PH), soit +25% de HU titulaires entre 2017 et 2019 (36 -> 47).

début de la formation des infirmiers de pratiques avancées en psychiatrie en septembre 2019 (première promotion 2021

Financements 2019

Feuille de route santé mentale et psychiatrie priorités 2019

Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité – Mesure prioritaire 6 (suite):

Action n°19 et 20 : Mettre en place une offre de soins spécialisée dans la prise en charge du psycho traumatisme et développer une formation spécifique

Enjeux

Les dix dispositifs de prise en charge globale du psycho traumatisme à titre pilote que le Président de la République avait annoncés le 25 novembre 2017, ont été identifiés à l'issue d'un appel à projets national et annoncés le 5 novembre 2018 lors des assises européennes des associations d'aide aux victimes et de victimes, en même temps que le Centre National de Ressources et de Résilience.

La mise en place de cette offre de soins spécialisée dans la prise en charge du psycho traumatisme est en cours sur les territoires identifiés. Pour accompagner cette mise en place, la rédaction de recommandations de bonnes pratiques professionnelles ainsi que des mesures

de formation spécifique pour les professionnels de santé sont également prévues.

Actions 2019

Une formation spécifique transversale sur la prise en charge du patient psycho-traumatisé sera réfléchi et travaillée en 2019.

Les recommandations de bonnes pratiques ont été inscrites au programme de travail de la HAS pour 2019.

Financements 2019

Les dix dispositifs identifiés sont soutenus au niveau national par des crédits FIR à hauteur de **4 M€** ; dont 1 million alloué dès 2018 et le solde en 1^{ère} circulaire budgétaire 2019.

Feuille de route santé mentale et psychiatrie priorités 2019

Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité – Mesure prioritaire 7 :

Action n°31 à 33 : Adapter les ressources et faire évoluer le modèle de financement de la psychiatrie

Enjeux

L'évolution du modèle de financement de la psychiatrie est restée pendant longtemps une perspective non mise en œuvre en raison de l'hétérogénéité des pratiques et des organisations. Pour autant, il s'agit d'une action nécessaire en raison de financements inégaux persistants et aussi pour permettre une mise en mouvement du secteur de manière à le rendre plus attractif et plus dynamique au regard des besoins croissants de prise en charge. Les inégalités de financement territoriales sont historiques et demeurent importantes, cf. les écarts à la moyenne en termes de dépenses de psychiatrie par habitant dans les dotations annuelles de financement selon les régions : de 109 € pour la région métropolitaine la moins dotée à 163 € pour la région la plus dotée en 2018. C'est pourquoi dès 2018 une impulsion forte a été donnée :

En allouant des crédits supplémentaires à hauteur de 7,5M€ aux trois régions les moins bien dotées par rapport à la moyenne nationale sur la base de travaux menés avec les ARS (Centre Val de Loire, Pays de la Loire et La Réunion) ;

. En missionnant M. Jean-Marc Aubert, Directeur de la DRESS, pour constituer une task force chargée de proposer une réforme globale du mode de financement de la psychiatrie.

. La création d'un **fonds d'innovation** en psychiatrie est par ailleurs une des mesures

inscrites dans « Ma santé 2022 » mise en œuvre dès 2019, afin d'impulser et de soutenir des initiatives organisationnelles locales innovantes. La connaissance, au niveau national, des initiatives du terrain grâce à ce fonds, permettra une capitalisation des expériences efficaces pour tous les territoires

Actions 2019

Mise en place à partir de la campagne de financement 2019, d'une modulation inter régionale des dotations une répartition plus équitable des moyens au regard des populations prises en charge.

Les capacités d'accueil (lits et hôpital de jour) de pédopsychiatrie seront augmentées : la priorité sera mise sur les départements qui ont une capacité faible ou inexistante.

Engagement de la réflexion sur un nouveau modèle de financement global de la psychiatrie à partir des travaux qui seront rendus par la task force sur la réforme du financement.

Concertation avec les professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale pour déterminer les orientations nationales qui seront mises en œuvre en 2019. Elaboration d'une note de cadrage aux ARS afin de préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif et de recueil des projets innovants auprès des acteurs du territoire, ainsi que le calendrier du projet.

Financements 2019

Enveloppe supplémentaire de **50 M€** pérennes alloués + **10 M€** pour le **fonds d'innovation**.

Feuille de route santé-mentale et psychiatrie priorités 2019

Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique -

Mesure prioritaire 8

Action n°34 : Améliorer les dispositifs, actions et interventions par les pairs visant à l'inclusion des personnes dans la cité : les médiateurs pairs

Enjeux

L'intérêt des médiateurs pairs pour le rétablissement des personnes ayant des troubles psychiques n'est plus à démontrer, il a fait l'objet de données probantes aussi bien pour les personnes qui bénéficient de cette modalité de pair-aidance que les médiateurs pairs eux-mêmes. Toutefois, les conditions de leur mise en œuvre fait aujourd'hui débat : le positionnement par rapport à l'équipe professionnelle, les modalités d'accueil et d'intégration des médiateurs pairs, le partage des informations assujetties au secret médical ou professionnelles...

Il s'agit d'une question d'actualité et l'on observe aujourd'hui différentes démarches pour le déploiement de ces médiateurs pairs, tant dans le champ sanitaire, que social et médico-social. Ainsi, le CCOMS et l'université Paris VIII se sont associés afin de dispenser une Licence en Sciences sanitaire et sociale - mention médiateurs de santé-pairs, avec un volet évaluation et dont l'objet est le déploiement de médiateurs de santé pairs professionnels dans des équipes sanitaires et médico-sociales avec des conditions de sérénité et de sécurité pour tous. La 1ère promotion comporte 8 médiateurs en stage dans des ESMS, et le diplôme final sera remis en juin 2019. Dans le même temps, dans le cadre des travaux relatifs à la psychiatrie, une réflexion est menée avec les acteurs de la santé mentale sur le déploiement de

médiateurs pairs bénévoles. Par ailleurs, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) viennent de publier un document intitulé "Développer le travail pair dans le champ de la veille sociale, de l'hébergement et du logement".

Ces différentes initiatives, plus ou moins finalisées, sont tout à fait complémentaires et méritent qu'une synthèse en soit faite, afin d'en percevoir le dénominateur commun et les spécificités qui leurs sont propres, ainsi que les conditions requises pour une mise en œuvre préservant/respectant la bonne implication de chacun. Ces initiatives méritent également d'être valorisées auprès de l'ensemble des acteurs du parcours des personnes ayant des troubles psychiques et de s'inscrire dans les projets territoriaux de santé mentale (PTSM).

Actions 2019

- Sur la base des retours d'expérience de ces différentes initiatives, élaborer et diffuser un guide sur le développement des médiateurs pairs en établissements et services sociaux et médico-sociaux

• Financements 2019

Feuille de route santé-mentale et psychiatrie priorités 2019

Améliorer les conditions de vie et l'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique - Mesure prioritaire 9

Commission « Précarité et vulnérabilités »

Enjeux

La Commission « Précarité et vulnérabilités » est composée de l'ensemble des acteurs du champ de la santé mentale, de la psychiatrie, de la santé et du social.

L'accès aux soins des personnes en situation de précarité est un enjeu majeur de la lutte contre la précarité. Les personnes ayant des troubles psychiques sévères souffrent généralement d'un grand isolement, d'une perte de capacité à entreprendre et à vivre dans un logement autonome. Ces effets, conjugués à la stigmatisation et à des hospitalisations répétées en psychiatrie, amènent fréquemment les personnes à la perte de leur logement, à l'errance et à l'exclusion sociale. Inversement, la grande exclusion produit aussi une souffrance psychique intense et peut conduire à des troubles psychiques sévères et persistants. Ainsi, selon l'étude SAMENTA de l'Observatoire du Samu Social de Paris sur la santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Ile de France de 2010, le risque de rupture sociale pour les personnes atteintes de troubles psychotiques et de l'humeur est 10 fois plus élevé que pour la population générale. Par ailleurs, la situation d'exclusion et de précarité entraîne souvent l'apparition de troubles mentaux : 30% des personnes qui vivent à la rue ou sont en grande précarité souffrent de troubles psychiques.

La question de l'accès aux soins des personnes en grande précarité présentant des troubles en santé mentale est appréhendée de

manière transversale et territorialisée, sous l'angle de la spécificité du parcours de ces personnes. Leur orientation et leur prise en charge nécessitent une prise en compte de leur fragilité particulière dans l'ensemble des actions de la feuille de route de la santé mentale et de la psychiatrie, notamment dans le cadre des Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM).

Actions 2019

2019 sera axé autour de l'approfondissement des besoins du terrain et la définition d'un plan d'actions en vue de la production d'outils adaptés aux besoins des personnes en grande précarité présentant des troubles en santé mentale.

Deux axes de travail ont été pré-identifiés pour organiser le parcours des personnes précaires en souffrance psychique :

- Elaborer des outils à destination des travailleurs sociaux, des professionnels de santé et des structures d'accueil pour la détection, le **repérage et l'orientation** des problématiques de santé mentale des personnes en situation de précarité
- Elaborer des outils de **coopération entre les structures** de l'hébergement, de la veille sociale et les structures de soins en santé mentale, dans le but de rapprocher les secteurs sanitaires (santé mentale) et de l'Accueil de l'Hébergement et de l'Insertion (AHI).

Financements 2019

Feuille de route santé-mentale et psychiatrie priorités 2019

Renforcer la gouvernance nationale de la psychiatrie et de la santé mentale : Mesure prioritaire 10

Enjeux

Pour impulser et incarner la transformation de la psychiatrie, une nouvelle gouvernance est envisagée. L'objectif est de disposer d'une vision globale de la discipline et pouvoir mobiliser des compétences et une expertise en vue d'impulser la transformation de la psychiatrie de manière effective dans les territoires.

Actions 2019

Investir un délégué Ministériel psychiatrie-santé mentale, chargé auprès de la Ministre des solidarités et de la santé d'incarner l'ambition pour la psychiatrie et la santé mentale et de piloter, dans la continuité, au plus près des institutions et des acteurs, le déploiement de la feuille de route. Le rattachement à la Ministre de solidarités et de la santé est une garantie de cohérence pour les professionnels et les acteurs de ce champ et permettrait d'incarner dans une structure unique la politique de psychiatrie et de santé mentale vis-à-vis de l'externe.